

INFORMATION PRESSE

Hayange, le 6 octobre 2023

Services aux familles : la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch s'engage aux côtés de la Caf

La Caisse d'allocations familiales de la Moselle signe aujourd'hui une convention territoriale globale avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. La signature se déroulera en présence de Madame Isabelle Sancerni, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales.

La convention territoriale globale est désormais l'outil privilégié permettant aux collectivités d'être soutenues par la Caf dans leur engagement en faveur des services proposés aux familles. Souple et adaptable, cette convention permet aux élus de définir des priorités, à partir d'un diagnostic de l'offre et des besoins. La convention territoriale globale entre la Caf, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et les communes membres est conclue pour une période de cinq ans, couvrant les années 2023 à 2027.

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est composée de 10 communes. Elle compte **71 066 habitants** en 2020, dont **2 413 enfants de moins de 3 ans**. Dans un contexte d'interconnexion croissante avec le Luxembourg, le développement des services aux familles constitue un levier majeur pour attirer de nouvelles familles sur le territoire, renforcer le lien social et permettre aux enfants de bien grandir en leur offrant, ainsi qu'à leurs parents, des services adaptés tout au long de leur parcours de vie.

La branche famille de la Sécurité sociale est particulièrement attachée à soutenir ce territoire confronté à un taux de pauvreté important d'une part, et à la nécessaire prise en compte des enjeux transfrontaliers d'autre part (calcul des prestations familiales des travailleurs frontaliers, non-concurrence entre les offres d'accueil du jeune enfant des deux pays...).

Conscientes des besoins des familles de son territoire, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et les communes signataires s'engagent avec cette convention à maintenir l'offre existante de services aux familles, la développer et veiller à en améliorer la qualité. Les 10 équipements d'accueil collectif du jeune enfant relevant de la compétence de l'intercommunalité, le relais petite enfance, les accueils de loisirs, et les 7 centres sociaux agréés, constituent les principaux équipements existants visés par cette convention.

La convention territoriale globale de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch porte quatre ambitions :

- **Faciliter le parcours des familles et garantir une qualité d'accueil pour tous les jeunes enfants du territoire ;**
- **Favoriser l'accueil, la réussite éducative et l'orientation de tous les enfants et jeunes du territoire ;**
- **Favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes ;**
- **Améliorer l'accompagnement et le bien-vivre des familles sur le territoire.**

Les premiers mois de l'année 2023 ont déjà été riches en réalisations concrètes avec notamment l'inauguration de la 10^e crèche de 39 places à Fameck, ainsi que la signature d'une convention de partenariat pour l'extension du « permis de louer » afin de lutter contre le logement non décent.

De nombreux autres projets mobiliseront prochainement les acteurs, notamment :

- la mise en place d'un guichet commun intercommunal pour les inscriptions en crèches ;
- l'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- la volonté de favoriser l'accueil pour les parents en insertion professionnelle ;
- la création d'un quatrième lieu accueil enfant parent sur le haut de vallée ;
- le développement de l'analyse des pratiques professionnelles en structures ;
- l'élargissement des dispositifs d'accès aux droits.

La Caf apporte à la fois son expertise technique et son soutien financier. La Caf verse ainsi chaque année sur le territoire du Val de Fensch plus de 80 millions d'euros de prestations légales et plus de 5 millions d'euros au titre de sa politique d'action sociale.

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch consacre quant à elle 2,7 millions d'euros par an, pour le fonctionnement des structures de la petite enfance et pour l'action sociale.

CONTACTS PRESSE

Caf de la Moselle : Marie-Claude Margraite - 03 87 34 81 13 / 06 85 23 58 67 - communication@caf57.caf.fr

Suivez notre actualité sur [@caf 57](#)

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch :

Dominique Zaccaro - 03 8 286 81 83 / 06 86 80 59 83
communication@agglo-valdefensch.fr

Suivez notre actualité sur www.agglo-valdefensch.fr et sur Facebook [@agglo Val de Fensch](#)